

CONSEIL DU 1^{er} ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 6 novembre 2017

PROCÈS-VERBAL

PRÉSENTS

M. Jean-François LEGARET,
M. Emmanuel CALDAGUES, M. Marc MUTTI,
M. Nicolas MARTIN-LALANDE, Mme Josy POSINE,
M. Baptiste BOUSSARD, Mme Catherine SALVADOR,
Mme Catherine TRONCA, Mme Françoise FILOCHE

EXCUSÉS

Mme Catherine MATHON (donne pouvoir à M. Jean-François LEGARET)
Mme Martine FIGUEROA (donne pouvoir à M. Emmanuel CALDAGUES)
M. Baptiste BOUSSARD (donne pouvoir à M. Nicolas MARTIN-LALANDE, jusqu'à son arrivée à 19h20,
à partir du projet de délibération DFPE 98)

* * * * *

La séance est ouverte à 18 heures sous la présidence de M. Jean-François LEGARET, Maire du 1^{er} Arrondissement.

* * * * *

M. Jean-François LEGARET demande à M. le Directeur général des services de bien vouloir procéder à l'appel, puis constate que le quorum est réuni. Il déclare donc la séance ouverte.

Le Conseil d'arrondissement désigne à l'unanimité, sur proposition de M. Jean-François LEGARET, Mme Josy POSINE et Mme Françoise FILOCHE, en qualité de secrétaires de séance.

Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil d'Arrondissement du 11 septembre 2017

M. Jean-François LEGARET demande s'il y a des observations.

Mme Josy POSINE attire l'attention sur le fait que le compte rendu mentionne que la Mairie participerait à la journée de grand nettoyage prévue le 30 septembre par la Ville, mais que cette opération n'a pas eu lieu. Elle explique que la Mairie de Paris a fait appel à bénévoles par internet, mais il s'est révélé qu'il y en avait très peu sur tout Paris et, de surcroît, seulement deux personnes pour le 1^{er} arrondissement, d'où l'annulation de cette participation à l'opération grand nettoyage. Elle estime que c'est dommage.

M. Jean-François LEGARET demande de lui indiquer à quelle page cela figure.

Mme Josy POSINE précise que c'est à la page 21. Elle souligne à nouveau que c'est dommage car l'opération grand nettoyage était destinée à influencer les Parisiens, mais qu'elle n'a pas eu lieu par manque de volontaires.

M. Jean-François LEGARET lit : « C'est pourquoi la Mairie participera à l'opération grand nettoyage organisée par la Ville de Paris ».

Mme Catherine TRONCA estime qu'ils ne pouvaient pas savoir, puisque le Conseil a eu lieu le 11 septembre et que l'opération était prévue le 30. Elle estime que cela était trop en avance et qu'il est donc impossible de le réécrire.

Mme Josy POSINE approuve et indique qu'elle voulait seulement apporter cette information.

M. Jean-François LEGARET propose, pour la forme, que le procès-verbal ne soit pas modifié, car il est effectivement conforme à ce qui a été dit, mais que l'observation de Mme Josy POSINE, mentionnant que, contrairement à ce qui avait été écrit, cette opération a été déprogrammée, figurera dans le procès-verbal de l'actuel Conseil. Il s'enquiert de l'accord de l'assemblée.

M. Nicolas MARTIN-LALANDE souhaite éventuellement faire figurer l'enseignement suivant qui est que, lorsque la Ville souhaite organiser des choses en se passant du relais de mobilisation qu'est l'arrondissement, manifestement, cela marche moins bien. Il rappelle qu'ils avaient participé aux deux ou trois précédentes éditions de l'opération de nettoyage participatif parce que, sur le fond, sensibiliser les Parisiens, c'est important. Il déplore que, cette année, la Ville ait voulu faire les choses sans les arrondissements et que cela n'ait pas marché. Il indique que cela n'a pas marché sur tout Paris, puisque sur tout Paris, il n'y a eu qu'une centaine de Parisiens mobilisés qui y ont participé.

M. Jean-François LEGARET annonce que cette précision sera apportée de façon succincte et sans refaire le débat.

Mme Catherine TRONCA indique qu'il y avait 30 personnes dans le 10^{ème} et qu'il n'était pas d'interdit aux mairies de faire le relais via twitter ou n'importe quel autre support. Elle mentionne qu'elle ne comprend pas ce procès. Elle estime que la Mairie du 1^{er} pouvait annoncer l'opération sur twitter ou le site et qu'il n'y avait pas d'interdiction.

M. Jean-François LEGARET ne veut pas faire débat, mais estime que, lorsque les Parisiens se plaignent de la dégradation de la propreté à Paris, leur répondre qu'ils doivent nettoyer eux-mêmes, il n'est pas sûr que cela soit un message totalement adapté et crédible.

Le Conseil d'arrondissement adopte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du Conseil d'Arrondissement du 11 septembre 2017.

M. Jean-François LEGARET informe qu'il doit consulter l'assemblée sur le projet de délibération 2017 DFA 86 – Recours à la procédure d'urgence – qui a été adressée aux membres du conseil hors délais et portant sur le mobilier d'information. Il demande que celle-ci soit distribuée sous forme papier à tous les élus et leur propose de les laisser prendre connaissance au moins de l'intitulé et du sommaire avant de les consulter sur l'urgence. Il propose de présenter tout d'abord l'état spécial avant d'y revenir après, éventuellement, une suspension de séance pour leur laisser le temps de l'examiner.

Projet de délibération du Budget primitif 2018 de l'Etat spécial du 1^{er} arrondissement

M. Marc MUTTI présente le projet de Budget primitif de l'Etat spécial du 1^{er} arrondissement. Ce budget primitif 2018 représente un premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de l'arrondissement. C'est un acte prévisionnel. L'ordonnateur de la dépense – donc le Maire – est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au Budget pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile. Ce budget primitif donnera lieu à un vote unique.

Pour mémoire, M. MUTTI rappelle qu'il y a trois dotations au sein de l'Etat spécial: la dotation d'investissement qui permet au Conseil d'arrondissement de réaliser des dépenses d'investissement pour ses équipements de proximité ; la dotation de gestion locale qui permet au Conseil d'arrondissement d'exercer ses compétences de gestion des équipements de proximité et enfin la dotation d'animation locale qui est

destinée, d'une part, à l'information des habitants de l'arrondissement, à la démocratie et à la vie locale et, d'autre part, aux interventions motivées par des travaux d'urgence sur des équipements de proximité et présentant un caractère de dépenses de fonctionnement.

M. MUTTI annonce qu'il ne reviendra pas sur l'ensemble de ce budget primitif, tous les éléments remis par la DGS figurant dans le rapport de synthèse, et qu'il se contentera d'en ressortir les grandes lignes. Il souligne qu'on constate de manière liminaire un montant global de l'Etat spécial de l'ensemble du budget pour 2018 de 1 113 335 €, une baisse manifeste de près de 15 % de cet Etat spécial par rapport à l'édition 2017, expliquée quasiment intégralement par la sortie de la Maison des associations de l'inventaire du 1^{er} arrondissement donc de l'ESA. M. MUTTI annonce qu'à ce stade, il ne va pas s'étendre, cela a été fait la dernière fois, et Mme Catherine MATHON s'était manifestée par la forme d'un vœu pour rappeler leur opposition formelle et extrêmement forte à ce retrait inique, imposé contre l'avis des habitants du 1^{er} arrondissement et du tissu d'associations. M. MUTTI souligne qu'il regrette ce retrait et qu'il le constate à l'état spécial par une diminution de 15 % de manière générale, en valeur absolue.

La dotation d'investissement s'élève à 124 730 €; la dotation d'animation locale à 168 519 € et la dotation de gestion locale (DGL) s'élève à 820 086 €.

Pour la dotation d'investissement, les crédits restent inchangés depuis 2002 à 124 732 €. Ceux-ci intègrent les budgets d'investissement des conseils de quartier. Chaque dotation annuelle de CDQ est de 8 264 € par conseil. Formellement, cela ne change pas grand-chose mais la présentation, cette année, au sein de la DI isole cette dotation par rapport à la dotation d'investissement particulière donc pas de changement en l'espèce pour cette DI.

La première dotation de fonctionnement – la dotation d'animation locale – est elle-même subdivisée en deux grandes parties. M. MUTTI rappelle que chaque année, la Ville de Paris impose des critères de répartition qui ne prennent pas en compte la spécificité du 1^{er} arrondissement pour cette dotation d'animation locale, qui n'intègre pas ce qu'il appelle ses dépenses de centralité qui sont le propre du 1^{er} arrondissement. Cela fait qu'il y a un décalage total entre la réalité de ce 1^{er} arrondissement et sa traduction budgétaire en matière d'animation locale qui – il le rappelle – est assez injuste. La dotation d'animation locale proprement dite intègre les animations locales organisées par la Mairie ou auxquelles elle apporte son soutien (le spectacle de Noël pour les enfants des écoles du 1^{er}, les journées du patrimoine, les séances de sport pour les seniors, le festival de la diversité culturelle dans le cadre de l'UNESCO). C'est aussi un groupe budgétaire qui agrège les dotations de fonctionnement des conseils de quartier. Au total, cette dotation d'animation locale, stricto sensu, s'élève à 82 519 €.

Les travaux d'urgence, quant à eux, concernent les dépenses de fonctionnement pour les travaux de locaux administratifs et les équipements de proximité. Pour cette section, les crédits ouverts s'élèvent à 86 000 €, soit une petite baisse de 4% par rapport à 2017.

Concernant la dotation de gestion locale – la troisième dotation, la plus grande, la plus importante –, M. MUTTI indique que l'ensemble des fonctions de la DGL est représenté dans le rapport de synthèse. Il attire toutefois l'attention sur quelques points saillants de ce rapport. Pour la DGL, c'est mécanique : en valeur absolue, elle baisse avec la sortie de la MDA de l'Etat spécial. Les prévisions concernant les fluides, qui intègrent l'eau, sont stables par rapport au BP 2017. Il indique que de toute façon les dépenses de chauffage hivernales à venir pourront connaître un éventuel ajustement lors du budget supplémentaire 2018 qui sera vu l'été prochain. Hors fluides, les dépenses, elles, restent à peu près stables, à peu près égales c'est-à-dire qu'en fait chaque année, il y a un ajustement sur l'ensemble de ces fonctions qui sont modélisées au regard du compte administratif de l'an passé qui confirme les besoins réels de nos besoins en adaptant les crédits d'exécution de ces fonctions sur l'exercice en cours. En bref, les dépenses sont étalées, le budget est étalé, en fonction des dépenses réellement constatées.

M. MUTTI revient, une dernière fois, sur un point saillant parfaitement fléché par la DGS dans ce rapport : la fonction bibliothèque. Elle propose des crédits à 1 786 € correspondant à la Médiathèque de la Canopée. Il rappelle qu'ils s'étaient étonnés de cette inscription de la médiathèque à leur inventaire, qui n'est pas stricto sensu un équipement de proximité au terme de leur CGCT. Cette somme de 1 786 € couvre les dépenses de fournitures administratives c'est-à-dire les petites fournitures de bureau, la DAC prenant à sa charge l'essentiel des dépenses de fonctionnement et la Ville, avec la Mission Halles, se concentrant sur

l'immobilier tel que les fluides. Il constate qu'il y a un problème de cohérence avec un équipement transféré qui au final ne l'est pas vraiment.

Malgré tout, M. MUTTI propose au Conseil de voter ce budget primitif 2018 de l'Etat spécial du 1^{er} arrondissement et précise qu'il est ouvert à toutes les questions de ses collègues.

M. Jean-François LEGARET remercie M. MUTTI ainsi que le Directeur général des services qui, chaque année, leur apporte le support de ce document très synthétique et très lisible. Il indique que comme l'a rappelé M. MUTTI, il y a en réalité peu d'évolutions dans ce budget, les dotations étant globalement plutôt inchangées. Il souligne la diminution importante avec la sortie de la maison des associations de l'inventaire du 1^{er} arrondissement.

M. LEGARET propose de délibérer sur cet Etat spécial indiquant qu'il va de soi que sur la Maison des associations, il ne dépose pas les armes, d'abord parce que le Conseil d'arrondissement a et continuera à protester. Il annonce qu'il se fonde sur une disposition de la loi – le CGCT – qui indique que c'est le conseil d'arrondissement qui délibère sur l'implantation d'un certain nombre d'équipements comme la Maison des associations. Il déclare qu'il ne reconnaît pas au Conseil de Paris le droit de délibérer à la place du Conseil d'arrondissement sur une des très rares prérogatives qui relèvent de sa compétence. Il souligne que cela est strictement écrit dans le CGCT. Il réaffirme que c'est parfaitement clair et qu'il est choqué par l'absence, une fois de plus, de toute discussion, et par la fusion de deux Maisons d'associations des 1^{er} et 2^{ème} Arrondissements.

Il indique que la deuxième chose qui le choque, en tout cas le surprend et l'interpelle, c'est que c'est Bertrand DELANOË, Maire de Paris, qui avait fait la promesse de doter chaque arrondissement d'une maison des associations. M. LEGARET souligne que la promesse avait été tenue in extremis pour le 1^{er} arrondissement puisque cela avait été fait quelques semaines avant les élections municipales de 2008. Il concède que cela avait tout de même été fait. Il indique être assez abasourdi de voir que Mme HIDALGO revient sur une promesse politique très formelle et très solennelle de son prédécesseur. Il indique que la troisième chose sur laquelle il ne dépose pas les armes et il a l'intention, si nécessaire de demander aux juridictions administratives de trancher, c'est la décision d'implanter – et donc de dés-implanter, il faut être logique en droit – n'appartient pas au Conseil de Paris, ni à la Maire de Paris, mais au Conseil d'arrondissement.

En accord avec M. MUTTI, M. LEGARET estime que le projet de Budget primitif de l'Etat spécial doit être voté, que la vie continue, mais précise qu'une très forte objection est soulevée sur la décision qui a été prise de manière totalement unilatérale par la Mairie de Paris pour la maison des associations et que le Conseil d'arrondissement continuera le combat.

M. Emmanuel CALDAGUES remarque qu'à cette dérive assez autoritaire de la Ville de Paris dans maints domaines s'ajoute, ce soir, le non-respect des règles du CGCT. De plus, s'il a bien compris le rapport de son collègue M. MUTTI, il s'avère que des crédits faibles, certes – mais des crédits quand même –, sont ponctionnés sur l'Etat spécial pour alimenter des fournitures de la Médiathèque de la Canopée, alors même que la Ville de Paris et la Maire de Paris ont toujours vanté les quelques équipements culturels de la Canopée comme étant des équipements à vocation parisienne voire nationale, donc qu'il s'agissait d'équipement hors du programme d'arrondissement. M. CALDAGUES considère que c'est une mesquinerie de prendre sur l'Etat spécial l'approvisionnement des fournitures de la médiathèque en plus du non-respect des règles concernant la Maison des associations. Il estime que c'est une petite mesquinerie pas très glorieuse.

Mme Catherine TRONCA indique qu'elle a une petite question sur les fluides. Il est indiqué que c'est complètement équilibré – ce qui est vrai – 0,1, on peut dire que c'est l'équilibre –, mais néanmoins qu'au sein même des dépenses, il y a + 26 % pour gymnases et salles de sports alors qu'il y a 0 % pour la bibliothèque et + 21 % administration générale. Elle demande des explications sur cette hausse de 26 % alors que le budget est stable.

M. Marc MUTTI concède qu'il y a des variations observées d'une fonction sur l'autre et article par article. Il indique ne pas pouvoir répondre tout de suite et laisse la parole à Monsieur le Directeur général des services qui sera peut-être à même de répondre sur ce point précis.

Monsieur le Directeur général des services annonce qu'il répondra avec toutes les précautions d'usage qui s'attachent aux prévisions et qu'il n'empêche que la DPA chaque année suggère des prévisions. Il précise que, cette année, elles ont été : celles-ci ont été effectuées par faites par la DPA a proposé 21 900 euros sur le gaz pour les équipements sportifs, c'est aussi au vu de la constatation qui a été faite de l'hiver dernier. Les prévisions des fluides sont généralement faites établissement par établissement, année par année. Il avoue qu'il est parfois difficile de suivre les prévisions qui n'obéissent pas forcément à quelque chose de logique. Il en veut pour preuve la remarque de Mme Catherine TRONCA sur la sortie de la bibliothèque. Il souligne que celle-ci ne coûtait pas grand-chose car elle faisait partie de la Mairie et que le local qu'elle occupait est toujours chauffée.

Mme Catherine TRONCA se souvient que l'année dernière, la MDA devait être à hauteur de 50 000 euros. Elle s'interroge sur le fait qu'il y ait un budget sorti avec des résultats superposables.

Monsieur le Directeur général des services mentionne que les dépenses de fluides sont intégralement proposées par la DPA et qu'ils n'ont aucune marge de manœuvre technique. Il souligne qu'il ne faut pas oublier que l'hiver dernier a été beaucoup plus rude que les trois précédents et que, mécaniquement, il y a eu une augmentation des fluides et qu'il est normal que la prévision 2018 se calque sur l'exécution 2017 qui traduisait un hiver beaucoup plus froid que le précédent. Il n'estime donc pas incohérent que ce soit égal en enveloppe globale dans l'estimation de la DPA.

M. Jean-François LEGARET renchérit en soulignant que c'est la DPA qui fait une répartition des fluides chaque année en se fondant soit sur des compteurs séparés – ce qui n'est pas toujours le cas –, soit sur des estimations. Il évoque que les plus anciens des élus se rappellent l'entrée en vigueur de la loi dite PML et qu'il avait fallu des années pour que la DPA – c'était déjà elle – soit capable de donner une estimation des fluides, arrondissement par arrondissement, même en parlant d'une enveloppe globale. Il rappelle que jusque-là, c'était la Ville de Paris qui payait les factures d'électricité des écoles de la ville de Paris et qu'aucune comptabilité séparée n'avait été faite. M. LEGARET souligne que beaucoup de progrès ont été faits depuis, mais que l'on reste encore sur une estimation des fluides dans beaucoup de cas.

M. le Maire s'enquiert d'éventuelles autres questions. Il recommande l'adoption de cette délibération sans préjuger des actions qu'il a l'intention de poursuivre en se fondant sur la loi en ce qui concerne l'inventaire des arrondissements et notamment de la Maison des associations.

Le Conseil d'arrondissement adopte le projet du budget primitif 2018 de l'Etat spécial du 1^{er} arrondissement par 9 voix pour (M. Jean-François LEGARET, M. Emmanuel CALDAGUÈS, Mme Catherine MATHON, M. Marc MUTTI, Mme Martine FIGUEROA, M. Nicolas MARTIN-LALANDE, Mme Josy POSINE, Mme Catherine SALVADOR, M. Baptiste BOUSSARD) et 2 abstentions (Mme Catherine TRONCA, Mme Françoise FILOCHE).

La séance est suspendue.

Recours à la procédure d'urgence – Projet de délibération 2017 DFA 86 - Signature d'une concession de services provisoire relative à l'exploitation de mobiliers urbains d'information à caractère général ou local supportant de la publicité à titre accessoire

M. Jean-François LEGARET consulte les membres du Conseil pour savoir s'ils acceptent, en application de la procédure d'urgence, de délibérer ce soir sur cette délibération, en fin de séance.

Il est décidé à l'unanimité d'adopter le recours à la procédure d'urgence et d'ajouter cette délibération 2017 DFA 86 à la fin de l'ordre du jour.

Projet de délibération 2017 DAC 148 – Convention tripartite de mécénat avec la Fondation du Patrimoine et l’association Théâtre Musical de Paris pour le financement des travaux du Théâtre du Châtelet (1^{er})

M. Jean-François LEGARET donne la parole à Mme Catherine SALVADOR qui rapporte ce projet de délibération.

S’agissant de cette délibération, Mme Catherine SALVADOR rappelle les 3 parties concernées: la Ville de Paris, le Théâtre du Châtelet et la Fondation du Patrimoine. Dans le cadre de sa politique culturelle, la Ville de Paris a décidé d’entreprendre d’ambitieux travaux de mise aux normes et de rénovation patrimoniale du Théâtre du Châtelet. Celui-ci date de 1862 et avait été commandé par le baron Haussmann. Il a maintenant besoin d’un petit coup de jeune. Mme SALVADOR indique qu’il va rester « dans son jus », mais qu’il est prévu un certain nombre de mises aux normes et d’installations techniques. Il est surtout prévu de rénover ce patrimoine prestigieux inscrit en totalité à l’inventaire supplémentaire des Monuments historiques. Le montant des travaux s’élève à 18,2 millions d’euros pour une valeur finale estimée à 31,5 millions d’euros TTC. La Ville s’est engagée à apporter un financement des travaux à hauteur de 26,5 millions et à augmenter cette somme au regard des recettes de mécénat qu’elle serait susceptible de percevoir en complément grâce à la Fondation du Patrimoine, très attachée à la sauvegarde du patrimoine de proximité. Elle organisera une souscription publique en lien avec la Ville de Paris et l’association Théâtre musical de Paris qui exploite le Châtelet. Cette campagne de souscription est prévue sur toute la durée des travaux. A la clôture de cette campagne, sera effectué le compte du montant définitif de la contribution que la Fondation du Patrimoine versera à la Ville de Paris.

Mme SALVADOR précise qu’aujourd’hui, il est demandé aux élus du 1^{er} arrondissement deux choses : d’approuver, tout d’abord, le principe d’une campagne de souscription publique organisée par la Fondation du Patrimoine et, ensuite, d’autoriser à signer avec la Fondation du Patrimoine la convention tripartite de souscription correspondante.

M. Jean-François LEGARET s’enquiert d’éventuelles questions sur cette opération souhaitable. Il reconnaît que c’est un élément important du patrimoine et que l’équipe Philippe PUMAIN avait déjà présenté des éléments sur les découvertes qui ont été faites concernant les décors. Il suggère de demander un jour – si le Conseil le souhaite – de faire une communication avec quelqu’un qui viendrait présenter ces documents. Il précise qu’il a eu la chance d’avoir ce dossier entre les mains en tant que membre de la Commission du Vieux Paris. Comme c’est une fermeture qui va encore durer un certain temps, M. le Maire propose d’essayer de programmer, à l’occasion d’une prochaine séance du Conseil d’arrondissement, une communication faite par la Direction des affaires culturelles, l’équipe Philippe PUMAIN, des travaux et notamment des éléments de décors parce que c’est une opération assez prestigieuse sur laquelle la Ville mobilise du mécénat.

Mme Catherine TRONCA trouve enthousiasmant de pouvoir faire participer les citoyens à cette belle idée. Elle estime qu’une souscription publique, c’est toujours beau et utile. Elle demande s’il serait possible pour le Conseil de visiter le Châtelet.

M. Jean-François LEGARET approuve et estime que la présentation pourrait être faite in situ. La question étant de savoir si cela serait compatible avec la sécurité du chantier. Il posera la question et annonce qu’il serait heureux que cela se fasse parce que cela en vaut la peine.

Il met aux voix l’avis favorable suggéré par Mme SALVADOR.

Le Conseil d’arrondissement donne un avis favorable à l’unanimité sur ce projet de délibération.

Projet de délibération 2017 DAC 345 – Approbation de convention de partenariat entre les conservatoires de la Ville de Paris et des Centres Paris Anim’

M. Jean-François LEGARET donne la parole à Mme Catherine SALVADOR qui rapporte ce projet de délibération.

S'agissant de cette délibération, Mme Catherine SALVADOR rappelle que la Ville de Paris propose aux jeunes Parisiens un apprentissage de la musique qui s'appuie sur les enseignements des conservatoires municipaux, mais également sur le développement des offres des Centres Paris Anim' ainsi que sur les professeurs de la Ville de Paris qui interviennent dans les écoles élémentaires. En 2015, une réforme des conservatoires a été initiée afin d'accroître le nombre de places disponibles, mais aussi de diversifier le profil des élèves. Le projet de convention de partenariat entre les Centres Paris Anim' et les conservatoires passe notamment par la diffusion et le partage de supports d'information destinés au public, à la mise en place d'actions communes comme, par exemple, des orchestres composés conjointement, des représentations, des cours partagés de formation musicale, d'accueil d'élèves dans certains cursus. Ce partenariat passe aussi par des ateliers d'échange pour les enseignants. La construction de ce rapprochement se poursuit et donne lieu à de nouveaux projets dont la mise en œuvre se fera au cours de l'année 2017-2018.

Dans l'arrondissement, le Conservatoire Mozart, qui regroupe le 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème}, s'associe avec la Fédération régionale des MJC en Ile-de-France, qui est une association gestionnaire de Paris Anim' Simon-Lefranc, afin de développer un programme d'animations communes, notamment l'accueil d'enfants inscrits aux ateliers d'éveil et aussi à l'initiation musicale, avec des visites du conservatoire, une découverte des instruments lorsque les orchestres juniors répèteront. Réciproquement, il sera proposé aux élèves du conservatoire de participer gratuitement à des stages organisés par les Centres Paris Anim au sein des disciplines non enseignées au conservatoire. Ces partenariats existants ou à venir font chacun l'objet d'une convention avec les différentes associations.

Mme SALVADOR demande de délibérer sur ces conventions et d'apporter un avis favorable.

M. Jean-François LEGARET s'enquiert d'éventuelles questions ou observations.

Pour suivre le dossier du conservatoire Mozart, Mme Catherine SALVADOR pense que le fait d'aller dans les Centres Paris Anim' ne va pas intéresser beaucoup les élèves du conservatoire qui ont déjà pas mal d'heures à leur programme entre leur scolarité normale et leurs cours au conservatoire. Elle estime que c'est un peu déséquilibré, mais à part ce petit bémol, elle trouve que c'est là une ouverture.

M. Jean-François LEGARET met au vote l'avis favorable suggéré par Mme Catherine SALVADOR.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable à l'unanimité sur ce projet de délibération.

Projet de délibération 2017 DASCO 133 – Lycées municipaux – Dotations complémentaires de fonctionnement (212 452 euros), subventions d'équipement (130 972 euros) et subventions pour travaux (4 356 euros)

M. Jean-François LEGARET donne la parole à M. Emmanuel CALDAGUES qui rapporte ce projet de délibération.

M. Emmanuel CALDAGUES précise qu'il s'agit là d'une dotation complémentaire de fonctionnement pour le lycée Pierre-Lescot. Il rappelle que les lycées municipaux professionnels parisiens ont un statut d'EPLÉ aujourd'hui. C'est un statut qui est transitoire jusqu'au transfert de ces établissements à la Région Ile-de-France. C'est donc la Ville de Paris qui reste la collectivité de rattachement et qui verse la dotation de fonctionnement au lycée municipal. M. CALDAGUES annonce qu'il s'agit là de verser le solde de la dotation qui était inscrite pour le lycée, puisque ce dernier va clore son exercice budgétaire très prochainement. Il s'agit d'une somme de 24 100 euros. M. CALDAGUES mentionne que c'est un processus qui va concerner l'ensemble des lycées municipaux parisiens. Il propose un avis favorable.

M. Jean-François LEGARET s'enquiert d'éventuelles questions avant de procéder au vote.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable à l'unanimité sur ce projet de délibération.

Projet de délibération 2017 DEVE 167 – Lancement d’un appel à manifestation d’intérêt pour l’installation d’abris à moineaux et insectes dans les copropriétés et chez les bailleurs sociaux / Budget participatif 2016 « + de nature en ville »

M. Jean-François LEGARET donne la parole à M. Nicolas MARTIN LALANDE qui rapporte ce projet de délibération.

M. Nicolas MARTIN-LALANDE précise que c’est une initiative qui fait suite au succès du projet intitulé « + de nature en ville », lauréat du budget participatif 2016. Elle annonce le deuxième plan biodiversité qui devrait être présenté d’ici la fin de l’année et aura pour objectif de recréer un milieu favorable aux espèces sauvages pour contribuer à leur maintien voire à leur retour dans la capitale. Concernant cet appel à manifestation, M. MARTIN-LALANDE précise que, d’un côté, la disparition des moineaux apparaît liée à la pénurie de lieux de nidification et, de l’autre, les insectes sont essentiels dans l’alimentation des moineaux et ils contribuent à la pollinisation des espèces végétales. La Maire de Paris lance cet appel à manifestation pour accueillir des abris à moineaux et insectes qui seront fournis gratuitement. Pour cela, l’enveloppe est plafonnée à 150 000 euros. M. MARTIN-LALANDE annonce ne pas avoir d’observation particulière à faire et propose de rendre un avis favorable sur ce projet. Il précise que c’est projet de communication.

Mme Catherine SALVADOR avoue adorer les moineaux parce qu’elle en avait sur le toit de son appartement et que c’est très agréable ; mais elle demande s’il ne serait pas plus judicieux de se protéger contre les rats et contre les gros corbeaux qui mangent les moineaux. Elle estime qu’il faut d’abord traiter un problème avant un autre, car elle pense que ce sera un piège à moineaux et que les rats vont aller directement dans les abris.

M. Jean-François LEGARET rappelle que les moineaux sont très importants pour les Parisiens qui y sont attachés, contrairement aux pigeons qu’ils n’aiment pas. Après s’être enquis d’éventuelles questions, il met cette délibération aux voix.

Le Conseil d’arrondissement donne un avis favorable à l’unanimité sur ce projet de délibération.

Projet de délibération 2017 DEVE 170 – Ici, demain, ensemble pour le climat : Projet de nouveau Plan Climat Air Energie de Paris vers une ville neutre en carbone et 100 % énergies renouvelables en 2050

M. Jean-François LEGARET donne la parole à M. Nicolas MARTIN LALANDE qui rapporte ce projet de délibération.

M. Nicolas MARTIN-LALANDE précise que ce projet va d’abord faire l’objet d’une consultation publique, puis sera représenté au Conseil de Paris pour une éventuelle adoption définitive en 2018. Il estime que le nouveau plan comporte quelques bonnes mesures, mais que le bilan dressé des années passées relève de l’auto-satisfecit et que beaucoup de ces mesures manquent d’ambition, soit n’apparaissent pas réalistes. M. MARTIN-LALANDE relève qu’il y a d’abord quelques bonnes mesures : le plan fait écho aux dispositions de l’Accord de Paris, adopté en 2015 et entré en vigueur en 2016, avec une idée directrice qui ne devrait pas manquer d’être rappelée dans le cadre de la COP 23 qui s’ouvre aujourd’hui à Bonn ; cette idée, c’est qu’il faut à la fois accélérer les actions à court terme et renforcer l’ambition à long terme.

Les principales mesures concernent l’énergie, avec la multiplication des panneaux solaires et la rénovation de l’éclairage public ; les bâtiments, avec la rénovation énergétique des bâtiments municipaux, des logements sociaux et privés puis ce qu’on appelle le tertiaire privé – commerces et artisans – ; les déchets, avec notamment leur valorisation et l’économie circulaire ; la logistique urbaine ou encore l’alimentation et puis l’urbanisme. M. MARTIN-LALANDE estime qu’il y a aussi quelques mesures positives sur le volet mobilité avec, par exemple, la volonté de la Ville de mettre en place un service de navettes fluviales à motorisation propre pour le transport de passagers, même s’il déplore que son horizon 2030 manque d’ambition, tandis que le projet des Sea Bubbles est toujours dans l’impasse en raison des normes de navigation. Par ailleurs, sous réserve des modalités pratiques et tout en regrettant vivement de n’avoir jamais été associé en amont de ce projet, il avoue être intéressé par la volonté de la Ville de mettre en place une zone à trafic limité dans les quatre premiers arrondissements d’ici 2020 afin d’y réduire le trafic de

transit. Concrètement, seuls pourraient y circuler les bus, les riverains, les personnes à mobilité réduite munies d'une carte de stationnement, les commerçants, les livreurs de la zone et un certain nombre d'autres services d'intérêt général ; cela, à la condition de déployer les moyens matériels et humains pour garantir le respect de cette limitation du trafic.

Mais il rappelle que le bilan dressé des années passées relève de l'auto-satisfecit. Il estime que, contrairement à ce qu'elle voudrait faire croire, la Mairie de Paris est beaucoup moins vertueuse que les Parisiens eux-mêmes pour la réduction des gaz à effet de serre et pour la réduction des consommations d'énergie. M. MARTIN-LALANDE considère qu'elle ne montre pas davantage l'exemple dans le domaine des mobilités : la consommation diesel représentait 30 % des consommations de carburant en 2006 et 48 % en 2016, et la Ville compte encore 30 % de bennes diesel alors que les prestataires privés de la collecte n'ont plus le droit d'y recourir depuis 2014. Enfin, concernant la fermeture des voies sur berges rive droite, M. MARTIN-LALANDE rappelle que la Ville a systématiquement refusé l'installation des capteurs qui auraient permis de dresser un bilan avant/après la fermeture, mais que peut-être savait-elle, après tout, qu'en prenant une telle décision en pleine connaissance de cause des pollutions atmosphériques et sonores prévisibles pour les riverains des quais hauts, elle s'exposait à l'incrimination de mise en danger délibérée de leur santé. M. MARTIN-LALANDE estime que la Mairie a donc préféré dissimuler les thermomètres.

Il réaffirme que beaucoup des mesures de ce plan manquent d'ambition ou n'apparaissent pas très réalistes. C'est pourquoi il formule, au nom de la majorité d'arrondissement, un certain nombre de contre-propositions.

Sur le volet bâtiment du projet, il est proposé d'accélérer la rénovation du parc social en mobilisant une partie de l'enveloppe consacrée aux préemptions – c'est en moyenne, par an, 180 Mds€. Sur le volet des déchets, l'objectif de 50 % de déchets recyclés à l'horizon 2020 n'apparaît pas réaliste. Pour favoriser le recyclage, il est proposé de mettre en œuvre d'une redevance incitative à la place de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, conformément d'ailleurs aux orientations nationales.

Sur le volet mobilité, les restrictions de circulation pour les véhicules polluants à l'aide de la vignette Crit'air ne sont pas opérantes en l'absence de véritables contrôles des véhicules. Pour mémoire, seuls une soixantaine de PV ont été dressés depuis son entrée en vigueur. Il est proposé de mettre en place un contrôle automatisé des accès, en coordination avec la Préfecture de police. Par ailleurs, la politique municipale ne se projette pas suffisamment dans l'après diesel et l'après essence.

L'avenir proche, ce sont aussi des transports individuels propres qui seront d'abord la solution et non plus le problème, puisque leur empreinte carbone sera moindre que celle de certains transports collectifs, à commencer par le métro. Pour conclure, à la lecture de ce nouveau plan, on a souvent le sentiment qu'il indique le sommet à atteindre, mais sans renseigner sur le chemin et sur la voie à emprunter.

C'est pourquoi M. MARTIN-LALANDE propose aux membres du Conseil de s'abstenir sur ce projet. Il ajoute que l'opposition municipale, et notamment le groupe Les Républicains au Conseil de Paris, allait probablement conditionner son vote à l'adoption des amendements qu'il proposera en séance et parmi lesquels les contre-propositions qui viennent d'être évoquées.

M. Jean-François LEGARET reconnaît que c'est une étape importante – l'adoption d'un nouveau plan climat –, avec des perspectives qui sont très volontaristes, mais que Paris le mérite. Il estime que maintenant, on peut être d'accord sur les objectifs et avoir envie de discuter des modalités. Il ajoute qu'à ce stade, la proposition qui est faite d'une abstention paraît raisonnable, en attendant de pouvoir travailler plus avant sur les propositions. Il s'enquiert d'éventuelles questions.

Mme Catherine TRONCA estime qu'il est important de s'inscrire dans cette étape d'avenir, que c'est un pari sur l'avenir, qu'il faut avoir de l'ambition et qu'elle les soutient dans cette perspective. Elle rappelle qu'il ne faut pas oublier de s'inscrire dans la Métropole, ne pas voir uniquement Paris, et qu'elle et son groupe soutiennent, de manière à ce qu'en 2050, tous soient contents et fiers de ce projet.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable sur ce projet de délibération, par 2 voix pour (Mme Catherine TRONCA, Mme Françoise FILOCHE) et 9 abstentions (M. Jean-François LEGARET, M. Emmanuel CALDAGUÈS, Mme Catherine MATHON, M. Marc MUTTI, Mme Martine FIGUEROA, M. Nicolas MARTIN-LALANDE, Mme Josy POSINE, Mme Catherine SALVADOR, M. Baptiste BOUSSARD).

Projet de délibération 2017 DJS 136 – Aides Paris Jeunes Vacances – Mise en œuvre du dispositif pour l'année 2019

M. Jean-François LEGARET donne la parole à M. Marc MUTTI qui rapporte ce projet de délibération.

M. Marc MUTTI précise que le dispositif Paris Jeunes vacances a été créé en 2003 par la Ville de Paris afin d'aider les jeunes à concrétiser des projets de vacances autonomes. Sa mise en œuvre repose sur l'engagement conjoint des élus d'arrondissement qui animent les commissions d'attribution et des structures jeunesse de proximité qui ont un rôle d'information et d'instruction des dossiers pour les jeunes. Pour le 1^{er} arrondissement, le CIEJ – le Centre initiative pour l'emploi des jeunes – est un partenaire du dispositif. Les jeunes qui connaissent les situations sociales les plus difficiles bénéficient d'une aide particulière, matérialisée par la remise d'un ou deux chèques vacances d'une valeur unitaire de 100 euros, en fonction de la situation sociale dans laquelle ils se trouvent. L'aide maximale est attribuée lorsque le jeune bénéficie, par exemple, de l'allocation pour adulte handicapé ou de la couverture maladie universelle ou encore du RSA. Chaque arrondissement se voit attribuer, en début d'année, une enveloppe dont le calcul repose sur les mêmes principes que la dotation d'animation locale. En 2018, comme les années précédentes, ce sont 1 500 chèques vacances d'une valeur de 100 euros qui bénéficieront aux Parisiens.

Pour le 1^{er} arrondissement, M. MUTTI souligne qu'il est, avec Mme Françoise FILOCHE, membre de cette commission et qu'il a l'honneur, l'avantage et le plaisir d'aider ces jeunes, sous la présidence de Mme Martine FIGUEROA, qui fait un travail remarquable, aidée par M. Erwan SOUDRY qui instruit extrêmement bien ces dossiers, de manière circonstanciée.

M. MUTTI précise qu'en 2017, a été attribué pour 1 600 euros de chèques. Il annonce que cette somme sera d'ailleurs reconduite en 2018 pour le 1^{er} arrondissement. Ces 1 600 euros ont donné lieu à 14 dossiers acceptés pour aider ces jeunes du 1^{er} arrondissement à pouvoir monter, organiser leurs vacances autour d'un projet souvent original. Ces dossiers donnent lieu à des chèques de 100, voire 200 euros lorsqu'il y a des situations particulières, comme précisé précédemment.

M. MUTTI note que cette commission tripartite regroupe des élus de la majorité et de l'opposition, ainsi que des partenaires associatifs. Il n'est pas sûr que, dans les autres arrondissements, ce type de travail exhaustif soit fait. Il souligne que c'est encore une fois une manière, pour le 1^{er} arrondissement, de se singulariser. Il estime, de plus, que la taille de l'arrondissement permet une instruction particulière de ces dossiers. Il reconnaît ne pas être sûr qu'après 2020, on arrive au même niveau d'analyse et d'aide de ces jeunes.

M. MUTTI invite ses collègues à voter cette DJS 136, étant entendu que les aides sont attribuées à des jeunes et que, depuis 2012, les mineurs de 16 ans et plus sont intégrés. Il relate qu'au sein de cette commission, il s'agit d'essayer autant que faire se peut d'aider les primo-accédants et les jeunes qui ont un vrai projet original. Ils ont surtout entre 16 et 25 ans parce qu'on peut considérer qu'à partir de 28-29-30 ans, on est moins dans la cible. Il y a un travail affiné de cette commission. M. MUTTI invite, une nouvelle fois, ses collègues à voter cette délibération DGS 136 qu'il estime être un outil remarquable d'aide aux jeunes du 1^{er} arrondissement notamment.

M. Jean-François LEGARET s'enquiert d'éventuelles questions et remercie Mme Françoise FILOCHE pour sa participation à cette commission d'examen des dossiers.

Mme Françoise FILOCHE dit sa satisfaction de travailler avec M. MUTTI et Mme FIGUEROA dans cette commission où l'entente sur les dossiers, excellentement préparés, se fait dans de bonnes conditions.

M. Jean-François LEGARET constate que c'est apparemment un plaisir partagé. En l'absence de question, il propose de délibérer.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable à l'unanimité sur ce projet de délibération.

Projet de délibération 2017 DU 244 – Règlement local de la publicité – Objectifs et modalités de la concertation

M. Jean-François LEGARET donne la parole à M. Marc MUTTI qui rapporte ce projet de délibération.

M. Marc MUTTI prévient que l'examen de cette délibération sera un tout petit peu plus long. Il contextualise tout d'abord cette DU 244 et en rappelle les enjeux. La concession actuelle de l'affichage du mobilier urbain arrivant à terme à la fin de l'année 2017, elle a été renouvelée le 28 mars dernier. Suite à l'avis d'appel public à concurrence, seul Jean-Claude Decaux avait reçu une offre par rapport à deux autres concurrents.

M. MUTTI précise qu'il parle du marché des MUI, mobilier urbain à Paris. Saisi par les concurrents évincés, le tribunal administratif de Paris a annulé, le 25 avril dernier, la réattribution pour 5 ans de la concession de services relative à l'affichage publicitaire sur le mobilier urbain à Paris qui était donc décernée à Jean-Claude Decaux, au motif que si la publicité numérique est bien autorisée par la loi dans les grandes agglomérations, la mise en place programmée d'écrans numériques connectés pour l'affichage publicitaire prévue par le marché est interdite par le règlement local de publicité de la Ville de Paris.

M. MUTTI estime que c'est un peu « l'arroseur arrosé ». L'enjeu majeur de la réglementation locale de la publicité consiste donc à permettre l'introduction de l'affichage numérique dans le contrat de concession.

M. MUTTI passe en revue les objectifs de cette délibération par rapport à ce nouveau règlement local de publicité tel qu'il est envisagé par la Ville de Paris :

- Un objectif juridique : constituer une base réglementaire régulière pour la passation d'un marché de concession en matière d'affichage comprenant une part d'affichage numérique.
- Un objectif écologique avec la télégestion de l'affichage numérique pour contribuer à la réalisation du Plan Climat Air Energie territorial, compte tenu de l'importance des déplacements en véhicule à moteur qui pourraient être économisés. La Ville avait affiché un objectif de réduction de la consommation globale d'énergie des MUI incriminés de 31 %.
- Un objectif réglementaire : intégrer les dernières évolutions réglementaires, notamment la loi dite Grenelle 2 du 12 juillet 2010.

M. MUTTI précise que, dans la délibération telle qu'elle est présentée aujourd'hui, il existe un objectif financier manifeste non affiché puisqu'il s'agit d'introduire 15 % d'affichage numérique pour ces fameux MUI. Le chiffre d'affaires pour le concessionnaire devrait augmenter très fortement puisqu'ils ne sont pas pris en compte pour le moment.

M. MUTTI précise le calendrier prévu par cette délibération en termes de révision : le règlement local de la publicité est élaboré, révisé ou modifié, conformément aux procédures d'élaboration de révision ou de modification du plan local d'urbanisme, c'est-à-dire que la DU telle qu'elle est présentée au vote prévoit une séquence de 2 ans :

- Novembre 2017 : prescription de la révision du règlement local de publicité par un vote au Conseil de Paris dans 15 jours ;
- De novembre 2017 à mai 2018 : une réunion de concertation et de recueil des contributions ;
- En juillet 2018 : un bilan de la concertation en question et un arrêt du projet ;

- De mars à mai 2019 : une enquête publique et remise de rapport d'enquête publique ;
- Juillet 2019 : approbation du règlement par le Conseil de Paris ;
- Automne 2019 : publication de ce règlement local de publicité.

M. MUTTI trouve regrettable que la Ville de Paris, pour des raisons idéologiques, ait prohibé l'affichage numérique dans son règlement local de publicité adopté en 2011. Il lui était effectivement possible de le modifier à l'époque puisque le Code de l'environnement modifié pouvait intégrer cette modification dès 2012. M. MUTTI estime qu'on peut parler d'amateurisme juridique de la Ville puisqu'elle risque de lui faire perdre de substantielles recettes en se privant de ces 15 % d'affichage numérique.

Pour conclure cette présentation, M. MUTTI propose de voter favorablement cette DU 244 qui a l'avantage de constituer une occasion unique de procéder à des modifications quant à son objectif et son contenu. M. MUTTI précise qu'il pense tout d'abord aux conséquences environnementales avec les enseignes commerciales lumineuses, en termes d'horaires et de spectre horaire, les publicités lumineuses dans les vitrines commerciales, les zones de restrictions de publicité et aussi d'intégrer des considérations par rapport aux populations, notamment les plus jeunes et les enfants, et pour vérifier l'innocuité de l'affichage lumineux par rapport à ces panneaux publicitaires ou d'affichage municipal.

M. MUTTI réitère son appel à voter favorablement cette DU 244 qui remet à plat l'ensemble de la publicité à Paris sur une séquence de 2 ans et qui permettra de contourner le "retoquage" par le Conseil d'Etat en avril dernier concernant le mobilier urbain à Paris. M. MUTTI sait que M. Nicolas MARTIN-LALANDE va y revenir, lors de ce Conseil, dans le cadre de la délibération sur la signature d'une concession de services provisoire de ces MUI à titre local. L'idée étant de remettre à plat le règlement local des publicités à Paris de manière à intégrer ces 15 % d'affichage numérique.

M. Jean-François LEGARET demande s'il y aura des séances d'échanges dans les arrondissements pendant la phase de concertation. Il constate que des réunions publiques sont montées à l'échelle parisienne. Cela lui paraît important car il faut reconnaître qu'il y a une sensibilité qui est devenue très forte à l'égard de la publicité et de sa présence. Il reconnaît qu'il y a des abus de la publicité avec des spams sous toutes les formes et qu'il se trouve que le 1^{er} arrondissement, compte tenu de son caractère monumental, est sous un statut de protection très particulier. Il avoue être, en tout cas, plutôt partant pour trouver le temps de faire une réunion de concertation, à format adapté, sur cette question de la révision, et être, là-dessus, intéressé par les propositions et suggestions.

M. Marc MUTTI acquiesce et rappelle qu'il s'agit effectivement d'une révision totale de ce règlement de publicité, à l'image de ce qui se fait pour un PLU, et que les enquêtes publiques, qui seront prévues, intégreront donc le 1^{er} arrondissement. Il promet d'y veiller.

Mme Catherine TRONCA pense que cela est prévu et que si cela ne l'est pas, il faut le demander.

M. Jean-François LEGARET promet de prendre des garanties sur ce sujet, avant de mettre aux voix les modalités de révision.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable à l'unanimité sur ce projet de délibération.

Projet de délibération 2017 DFA 86 – Signature d'une concession de services provisoire relative à l'exploitation de mobiliers urbains d'information à caractère général ou local, supportant de la publicité à titre accessoire

M. Jean-François LEGARET donne la parole à M. Nicolas MARTIN LALANDE qui rapporte ce projet de délibération.

M. Nicolas MARTIN-LALANDE explique qu'il s'agit de la signature d'une concession de services provisoire relative à l'exploitation des 1 630 mobiliers urbains d'information à caractère général ou local. Pour mémoire, il rappelle que le 1^{er} arrondissement compte 34 mobiliers de ce type et que leur exploitation est confiée depuis 2007 à une filiale de J-C Decaux dans le cadre du contrat Velib'. Mais ce marché public

arrive à expiration ce 31 décembre. Dorénavant, l'exploitation du mobilier urbain d'information sera dissociée de la gestion du système de vélos en libre-service. Cette dernière sera assurée par le syndicat Autolib', Vélib' Métropole tandis que la gestion des mobiliers urbains d'information fera l'objet d'une concession de services par laquelle le concessionnaire devra assurer l'affichage pour le compte de la Ville de Paris d'information à caractère général ou local, en se rémunérant sur l'exploitation publicitaire des mobiliers. Le problème est que la nouvelle concession d'affichage public attribuée à Decaux a été annulée par le tribunal administratif de Paris, puis le Conseil d'Etat, au motif qu'elle n'était pas conforme au règlement local de publicité en vigueur lequel, M. Marc MUTTI l'a rappelé, interdit la publicité lumineuse et donc la publicité numérique. La Ville va relancer un marché de concession, mais celui-ci n'entrera en vigueur qu'en 2019 du fait du délai de passation de ce type de marché.

Pour assurer la continuité de l'information municipale, la Ville est par conséquent contrainte de conclure une concession à titre provisoire pour une durée de 20 mois, de décembre 2017 à août 2019. M. MARTIN-LALANDE signale qu'une situation ubuesque peut en cacher une autre, puisque l'entrée en vigueur du nouveau règlement local de publicité n'étant prévue qu'à l'automne 2019, ni la concession provisoire, ni la concession définitive ne pourront faire appel aux écrans numériques. Il estime que cette action désordonnée résulte d'une certaine frilosité de la Mairie de Paris à intégrer rapidement l'innovation numérique dans le règlement local de publicité, et propose aux membres du Conseil de s'abstenir sur ce projet de délibération.

M. Jean-François LEGARET demande s'il y a des observations.

Mme Catherine TRONCA annonce qu'elle voudrait avoir la carte des panneaux dans l'arrondissement.

M. Jean-François LEGARET précise qu'elle figure dans les annexes et qu'elles seront envoyées dans une forme qu'il sera possible d'ouvrir. Il souligne que le dossier est à la disposition des élus qui le souhaitent.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable sur ce projet de délibération, par 2 voix pour (Mme Catherine TRONCA, Mme Françoise FILOCHE et 9 abstentions (M. Jean-François LEGARET, M. Emmanuel CALDAGUÈS, Mme Catherine MATHON, M. Marc MUTTI, Mme Martine FIGUEROA, M. Nicolas MARTIN-LALANDE, Mme Josy POSINE, Mme Catherine SALVADOR, M. Baptiste BOUSSARD).

Communication – 2017 DPA 53 « Paris fait Paris » – Présentation du bilan des délibérations globales adoptées en 2015 et 2016, portant sur les opérations d'équipements publics

M. Jean-François LEGARET donne la parole à M. Marc MUTTI qui rapporte ce projet de délibération.

M. Marc MUTTI souligne que la DPA 53 « Paris fait Paris » est une présentation du bilan des délibérations globales adoptées en 2015 et 2016, portant sur les opérations d'équipements publics. La Ville de Paris a prévu, dans le cadre de son programme d'investissement de la mandature - dit le PIM - une centaine d'opérations importantes en matière d'équipements publics : grosses rénovations, extensions, créations de nouveaux bâtiments dans le domaine de la culture, du sport, de la petite enfance. Un grand nombre de ces opérations se situent dans les quartiers populaires, dans le cadre de la politique de la Ville notamment. Elles s'inscrivent dans la démarche de la Ville en matière de qualité d'usage et d'économies d'énergie. Pour lancer une partie de ces opérations, quinze délibérations globales ont été adoptées en 2015 et deux en 2016. Conformément au CGCT, elles prennent la forme d'une délibération de projet qui approuve le lancement d'une opération de construction ou de rénovation d'un équipement et autorise le Maire à prendre toutes les décisions relatives à sa mise en œuvre.

Les opérations, depuis 2014 – donc depuis le début de la mandature –, mettent en œuvre le projet d'investissement pour la période 2014-2020 – toujours dans le cadre du PIM – dans les différents domaines scolaires, petite-enfance, sportifs, culturels. Pour mémoire, M. MUTTI rappelle que les deux derniers projets concernaient le relogement de services et la restauration de la façade de la Mairie du 10^{ème}.

Dans le 1^{er} arrondissement, Mme Catherine SALVADOR l'a mentionné tout à l'heure, dans le cadre de ces délibérations globales, c'est le Théâtre du Châtelet qui est mis aux normes et partiellement rénové. M. MUTTI rappelle que, dans le cadre du PIM, on a parlé de 26,5 M€ pour la Ville de Paris et être en attente, dans le cadre de la Fondation du Patrimoine, des dépenses de mécénat.

M. MUTTI souligne que cette DPA 53 « Paris fait Paris » prévoit un volet information. Il s'agit de rendre visibles ces opérations. La Ville a ainsi mis en place, en 2016, un dispositif « Paris fait Paris » en partenariat avec la Direction du patrimoine et de l'architecture, notamment. Il consiste à organiser des visites architecturales de ces bâtiments publics à l'occasion de phases opérationnelles : pré-chantier, visite de chantier, etc. « Paris fait Paris », dans ce volet communication, s'inscrit dans une volonté de pouvoir associer les habitants à la réalisation et la rénovation des équipements publics. La démarche permet ainsi d'ouvrir les portes de ces chantiers à tous et à toutes.

M. Jean-François LEGARET précise qu'il n'y a pas de vote sur cette communication

Communication des projets de délibération du Conseil départemental

M. Jean-François LEGARET communique les projets de délibération du Conseil départemental :

- 2017 DASCO 56-G ;
- 2017 DASCO 60-G ;
- 2017 DASES 149-G ;
- 2017 DASES 359-G ;
- 2017 DASES 403-G ;
- 2017 DASES 405-G ;

M. Emmanuel CALDAGUES propose de présenter et synthétiser ces différentes communications :

- 2017 DASCO 56-G : il s'agit d'une dotation du Département de Paris pour le soutien aux projets éducatifs. Cela concerne le collège POQUELIN dans le 1^{er} arrondissement qui a mis en œuvre un certain nombre de projets éducatifs – neuf en tout pour cette année – au niveau du théâtre, des arts plastiques, des voyages, un apprentissage des médias. M. CALDAGUES donne quelques exemples de ces projets qui ont vocation à renforcer l'attractivité du collège. Il précise qu'il y a une équipe pédagogique plutôt dynamique au collège et que cela mérite d'être souligné. Il va y avoir un voyage culturel en Grèce, une visite à Radio France pour une approche des médias et notamment de l'expression orale, des ateliers théâtre autour de l'œuvre *Macbeth* et des ateliers de danse notamment intitulés « le corps en mouvement » avec l'intervention d'un artiste extérieur. Le montant de cette dotation est de 2 500 euros qui vient compléter un premier montant qui avait été attribué au printemps pour une somme globale de 5 000 euros.
- 2017 DASCO 60-G : toujours pour le collège POQUELIN, d'une part une dotation exceptionnelle d'équipement de 1 800 euros à la fois pour le dispositif ULIS, qui consiste à scolariser des enfants sourds et malentendants, et pour les élèves allophones arrivants, les UPE2a. Ce sont des élèves qui arrivent au collège, mais qui reçoivent un enseignement plutôt d'école élémentaire. Ce sont des enfants qui, pour la plupart, n'ont jamais été scolarisés. Ces dispositifs existent dans un certain nombre de collèges parisiens. M. CALDAGUES rappelle que des enfants faisant partie de ce dispositif ont été accueillis à la Mairie et sont pris en charge par l'Education nationale pour avoir un enseignement scolaire. Il y a une deuxième dotation de 784 euros pour financer un équipement de sonorisation supplémentaire. Dans le cadre des plans particuliers de mise en sécurité, il va y avoir une alarme particulière, notamment, en cas d'intrusion dans le collège. M. CALDAGUES pense notamment à tout ce qui concerne des actions terroristes.

- 2017 DASES 149-G : pour ce qui concerne le 1^{er} arrondissement, c'est une subvention à Emmaüs qui a un plan parisien d'insertion par l'emploi qui prévoit notamment que certains allocataires du RSA qui se trouvent dans des situations d'éloignement durable du marché du travail puissent recevoir un accompagnement. Celui-ci a été attribué par la DASES à Emmaüs. Sur tout Paris, 15 projets présentés par 13 associations ont été retenus. Ce dispositif va permettre aux personnes de s'inscrire ou se réinscrire dans un parcours d'insertion par l'emploi et d'utiliser les actions proposées comme levier pour faire émerger les compétences, développer le lien social et l'accès à l'environnement local. Pour 2017-2018, le montant est de 422 856 euros sur un montant global parisien de 774 606 euros. Trois actions seront développées par Emmaüs Solidarité : une action qui s'appelle « la sape » qui permet aux personnes concernées d'améliorer leur image et l'estime de soi ; une action qui s'appelle « le sport » qui permettra aux personnes de retrouver un équilibre par la pratique du sport ; et une autre qui s'appelle « la culture » avec des ateliers culturels qui pourront conduire à des œuvres qui pourraient être présentées au public. Ce sont des prestataires qui devront s'en occuper.
- 2017 DASES 359-G : elle concerne les Bagageries et notamment celle du 1^{er} arrondissement avec une dotation d'un montant de 48 554 euros qui concernent notamment les frais et les charges de la Bagagerie située rue Jean-Lantier. M. CALDAGUES rappelle que les élus ont participé à la commémoration des 10 ans de la Bagagerie, quelques jours plus tôt. Il souligne que c'est la première Bagagerie qui s'est installée à Paris et que, depuis, il y en a cinq. M. CALDAGUES précise que la Bagagerie des Halles est la seule, à sa connaissance, à faire travailler ensemble des SDF et des ADF – avec domicile fixe – et que l'idée de la Bagagerie est une demande initiale des SDF, ce qui constitue la particularité de cette institution dans l'arrondissement.
- 2017 DASES 403-G : c'est toujours Emmaüs solidarité qui se voit attribuer une somme de 70 959 euros pour une activité qui consiste, pour des personnes en recherche d'emploi et majoritairement au RSA, à leur donner un parcours d'accompagnement professionnel renforcé passant du diagnostic de projet professionnel au rapprochement des bénéficiaires du RSA et des entreprises.
- 2017 DASES 405-G : il s'agit d'une aide en nature pour l'association Centre Georges-Devereux à qui le Département va louer un local situé 54 rue de l'Arbre-Sec d'une surface totale de 198 000 m². Le Centre Georges-Devereux est une association qui procure de l'aide psychologique, une aide adaptée aux personnes en difficulté. Le loyer est estimé par le conseil du patrimoine de la Ville à 70 500 euros hors charges par an. L'association va bénéficier d'un loyer ramené à 12 000 euros par an. L'aide en nature du Département se monte donc à 65 500 euros par an multipliés par six, durée du bail.

M. Jean-François LEGARET estime que c'est un beau local et remercie M. CALDAGUES pour toutes ces précisions. Il rappelle que les élus ne délibéreront pas car ce sont des communications sur des délibérations qui relèvent du Conseil départemental.

Projet de délibération 2017 DFPE 98 - Subvention (3 728 841 euros) et avenants n°1 et convention pluriannuelle d'objectif à l'association Crescendo (11^{ème}) pour ses 18 établissements d'accueil de la petite enfance

M. Jean-François LEGARET donne la parole à M. Baptiste BOUSSARD qui rapporte ce projet de délibération.

M. Baptiste BOUSSARD précise que cette délibération concerne l'association Crescendo qui fait de l'accueil pour la petite enfance. Elle a 18 établissements dans Paris, dont un dans le 1^{er} arrondissement, rue Saint-Roch. Il est demandé de délibérer sur la subvention qui lui est attribuée, comme chaque année, par la Mairie de Paris, d'un montant, cette année, de 152 112 euros. M. BOUSSARD pense qu'il n'y a pas de débat réel concernant cette subvention. Il précise que c'est une association avec laquelle ils travaillent beaucoup et que tout se passe très bien. Il estime que les élus peuvent la voter sans trop de soucis.

M. Jean-François LEGARET s'enquiert d'éventuelles questions. Sur la suggestion de M. BOUSSARD, il propose de donner un avis favorable.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable à l'unanimité sur ce projet de délibération.

Question écrite – Nuisances sonores provoquées par les animations sur le site des Halles

M. Jean-François LEGARET donne la parole à M. Baptiste BOUSSARD qui rapporte ce projet de question écrite.

M. Baptiste BOUSSARD explique qu'il s'agit des nuisances qui sont provoquées depuis l'ouverture de la Canopée. Celle-ci dispose d'une esplanade à peu près située au niveau -1. C'est un espace ouvert mais privé puisqu'il appartient à la Canopée. Depuis son inauguration, elle ne cesse d'organiser des événements sportifs, musicaux ou autres qui créent des nuisances sonores assez importantes dans le quartier et un trouble de voisinage très important pour tous les riverains qui habitent autour et ce, sans concertation ni avec les associations de riverains, ni même avec la Mairie du 1^{er}, ni personne. C'est un espace utilisé à des fins commerciales qui crée toutes ces nuisances avec des concerts, des cours de gym le dimanche matin avec une jeune fille qui hurle dans le micro. Monsieur le Maire a déjà évoqué cela à plusieurs reprises avec le directeur. Un courrier a été fait, mais à part répondre « oui, oui », il n'y a, pour l'instant, aucun changement à ce jour. Toutes les associations de riverains du secteur des Halles, les riverains qui ne sont pas membres, mêmes les commerçants commencent à se plaindre, puisqu'au niveau des terrasses de café, il y a un brouhaha dès qu'il y a des répétitions ou un concert.

M. BOUSSARD estime que c'est assez dommageable pour tout le monde. Il souhaite qu'il soit demandé à Madame la Maire de Paris de se saisir de ce problème et d'intervenir avec tout le cadre juridique qui existe pour faire cesser toutes ces nuisances le plus rapidement possible, car elles deviennent véritablement intolérables.

Habitant elle-même le quartier mais à distance de l'entrée de la Canopée, Mme Françoise FILOCHE confesse ne pas être gênée par ces nuisances, contrairement à celles des cafés qui sont au bas de chez elle. Elle demande à quelle heure elles se passent, si elles ont lieu dans la journée, le week-end, ou si c'est à n'importe quel moment, à n'importe quelle heure.

M. Baptiste BOUSSARD reconnaît qu'il ne peut pas donner les dates précises, mais affirme qu'il y en a en semaine comme le week-end. Il rappelle que le dernier grand événement qui a eu lieu, c'était la Nuit blanche. Et de confier qu'habitant lui-même en face, il a vraiment passé une nuit blanche. Il précise que ce n'est qu'un exemple, et qu'il y a également des concerts en semaine, régulièrement, pas forcément à des horaires tardifs – cela s'arrête en général vers 20-21 heures –, mais il y a les répétitions en journée, le concert en lui-même qui dure au moins une heure. M. BOUSSARD ajoute que se déroulent des manifestations publicitaires où des sportifs, des artistes sont invités, avec une sonorisation digne d'une salle de concert, et le problème est que ce n'est pas une salle de concert et que c'est en plein air. Il explique que c'est un peu comme installer une sonorisation de salle de concert pour écouter de la musique dans son jardin.

M. Jean-François LEGARET précise qu'il a reçu un certain nombre de courriers, de mails et de messages sur des manifestations bruyantes. Il reconnaît qu'en plus, l'espace sous la Canopée est particulièrement sonore. Cela a été constaté même le jour de l'inauguration. Il analyse que c'est un équipement qui a une acoustique avec un phénomène de réverbération qui fait que la moindre émission sonore un peu forte – de la musique amplifiée, des percussions – prend tout de suite une ampleur dérangeante et gênante. M. le Maire estime que c'est dans l'ordre des choses d'avoir des manifestations sous la Canopée et qu'après tout, ce lieu n'est pas fait pour être totalement aseptisé – cela va de soi, ce n'est pas sa vocation –, mais qu'il s'agit dans ce cas-là de le faire avec un minimum d'anticipation, d'avis, d'autorisations données, et ensuite dans le respect du voisinage et d'un certain nombre d'horaires. Il souhaite qu'au-delà de cette question qui lui paraît être bienvenue, on pose la question et qu'on plaide, en accord avec la Mairie de Paris, en accord avec la société d'exploitation du Forum, pour qu'il y ait un règlement local qui soit établi et au besoin affiché et qu'il y ait un minimum de discipline qui s'établisse en ce lieu. Cela lui paraît souhaitable.

Mme Josy POSINE confirme l'inquiétude de son collègue en expliquant qu'effectivement, il y a une résonance immense le dimanche matin avec le sport. Elle relate être allée voir les personnes, mais a déploré le manque de respect car ils n'ont pas baissé le son après que cela a été demandé. Elle précise à M. le Maire que c'est fenêtre fermée qu'ils entendent tous ces bruits, jour et nuit, depuis la Canopée. Elle précise qu'il y a plusieurs nuisances diverses et variées depuis la Canopée et que les riverains sont très régulièrement réveillés.

M. Emmanuel CALDAGUES estime que c'est un sujet majeur, car les riverains proches de la Canopée, qui ont déjà eu une vie difficile avec le chantier pendant de nombreuses années, ont une vie très difficile maintenant que la Canopée est achevée et qu'ils continuent à ne plus avoir une vie à peu près normale. Il espère que la Maire de Paris en tiendra compte et que peut-être les collègues de l'opposition du Conseil d'arrondissement mais aussi de la majorité municipale peuvent abondamment relayer cette préoccupation. Il pense que cela servirait le quartier.

Mme Catherine SALVADOR demande s'il y a également des nuisances au niveau de la climatisation du bâtiment des Halles.

M. Baptiste BOUSSARD répond qu'il peut y en avoir en termes de bruit et autres, notamment au niveau du bâtiment de la rue Rambuteau. Il explique qu'il existe des soucis d'odeurs qui, pour l'instant, ont l'air de stagner puisqu'il y a des remontées d'odeurs de restauration rapide qui arrivent sur le jardin des Halles. Il constate que c'est un jeu de ping-pong puisque tout le monde se renvoie la balle, les restaurateurs, Paris Seine. M. BOUSSARD tempère en disant que de ce côté-là, cela a l'air de se calmer un petit peu. Il réitère que ce sont les nuisances sonores qui deviennent très difficiles à gérer, qui plus est sur une zone piétonne où les gens ont tendance à s'installer un peu et à penser qu'ils sont dans leur salon.

M. Jean-François LEGARET précise qu'il a beaucoup entendu parler des manifestations sportives du week-end, de plusieurs sources concordantes, lui disant qu'on avait « la tête cassée » en passant par là.

Mme Catherine TRONCA concède que ce lieu est public et qu'il doit accueillir des animations, mais pense qu'il serait souhaitable que ce soit mieux régulé, avec un système de bonnes pratiques et, pourquoi pas, un règlement intérieur. Elle trouve que c'est éventuellement quelque chose à proposer. Elle souligne qu'il existe les mêmes plaintes du côté du CDQ Palais Royal avec Reebok, etc.

M. Baptiste BOUSSARD confirme que cela se fait sauvagement.

Mme Catherine TRONCA renchérit en affirmant que cela résonne dans la rue de la Sourdière.

M. Baptiste BOUSSARD estime qu'il s'agit certes d'un espace public, mais pas du tout d'une salle de concert. Il préconise qu'ils fassent plutôt des expositions ou des choses dans cet esprit, qui ne créent pas de nuisances. Il rappelle qu'il existe d'abord une pollution visuelle, car c'est allumé en permanence avec des grands écrans partout dès qu'il fait nuit, et qu'il existe une pollution sonore qui s'installe maintenant.

Il affirme que le directeur des Halles n'en a cure, puisqu'il a été sollicité à plusieurs reprises. M. BOUSSARD estime que tout ce que veut ce dernier, c'est amener des gens sur le Forum des Halles, sur son site commercial, c'est-à-dire attirer du monde, faire des animations et de la pub pour son centre commercial. M. BOUSSARD rappelle que là, ce n'est pas une question culturelle, que ce n'est pas dans ce cadre-là. Il convient que c'est certes un espace public, mais qui n'est pas dédié à l'organisation de concerts, et rappelle qu'il existe des salles pour cela, le bois de Vincennes, des zones pour faire ce genre d'activités en plein-air sans nuire aux riverains qui sont autour.

Au sujet de ce que Mme SALVADOR disait sur le bruit des climatisations, Mme Françoise FILOCHE reconnaît qu'il y a eu, au début de l'installation, des bruits de soufflerie très importants rue Rambuteau, avec les bouches qui faisaient énormément de bruit la nuit. Elle rapporte que cela a duré 5 à 6 mois et que les gens de l'immeuble de la fresque sont allés voir Unibail pour demander que cela se calme. Ils subissaient, à partir de 21 heures, un bruit de soufflerie vraiment très fort. Mme FILOCHE relate que ces riverains lui ont raconté cela après l'échange, et que les souffleries ont dû être transférées ailleurs ou alors qu'elles ne tournent plus dans la nuit. Elle estime que, dans la journée, c'est moins problématique. Elle

reconnait qu'il y a encore des fois où cela se manifeste, mais cela n'est pas gênant avec le bruit à l'extérieur. Concernant le bruit et la lumière, Mme FILOCHE trouve qu'il y a un peu d'exagération. Elle considère d'ailleurs qu'il n'y a pas assez de lumière quand elle traverse le soir.

M. Jean-François LEGARET lui demande si elle ne se plaint pas qu'il n'y ait pas assez de bruit.

Mme Françoise FILOCHE lui rétorque que non. Elle explique que c'est seulement la lumière, d'autant plus que, pendant un mois, tous les lampadaires de la rue Pierre-Lescot et une partie de ceux de la rue Rambuteau étaient éteints jusque la place des Innocents. Comme la Canopée baisse ses lumières vers 21 heures - 22 heures, elle a constaté qu'on n'y voyait pas grand-chose dans cette partie-là. Elle doute qu'il y ait beaucoup de lumière toute la nuit, car elle constate qu'ils ferment le soir.

M. Baptiste BOUSSARD acquiesce, mais précise que plusieurs écrans géants diffusent des images toute la nuit. Il rappelle que l'idée, c'est de dire que la Canopée est un site commercial, en grande majorité, et qu'il y a un respect à avoir. Il estime que les riverains n'ont pas à subir leurs nuisances pour qu'ils développent leur business. M. BOUSSARD rappelle que les riverains ont déjà subi tout le chantier des Halles – qui continue – et que le bruit et la gêne ne sont pas près de s'arrêter. Il rappelle que maintenant, il y a cela en plus, et que cela gêne tout le monde, les petits commerçants comme les riverains. M. BOUSSARD considère que s'ils veulent refaire leurs activités telles qu'ils les font aujourd'hui, ils le faisaient auparavant sur la place Carrée du Forum des Halles où ils ne gênaient que leurs commerçants. Il estime que c'était leur problème, c'est leurs locataires, et qu'ils se débrouillent avec eux. Là, en l'occurrence, ils gênent les riverains.

M. Jean-François LEGARET propose de se prononcer par un vote sur l'adoption de cette question.

Le Conseil d'arrondissement adopte la question écrite proposée par M. Baptiste BOUSSARD, par 9 voix pour (M. Jean-François LEGARET, M. Emmanuel CALDAGUÈS, Mme Catherine MATHON, M. Marc MUTTI, Mme Martine FIGUEROA, M. Nicolas MARTIN-LALANDE, Mme Josy POSINE, Mme Catherine SALVADOR, M. Baptiste BOUSSARD) et 2 abstentions (Mme Catherine TRONCA, Mme Françoise FILOCHE).

Question écrite – Relocalisation et prise en charge des SDF de la rue de Viarmes Halles

M. Jean-François LEGARET donne la parole à M. Nicolas MARTIN LALANDE qui rapporte ce projet de question écrite.

M. Nicolas MARTIN-LALANDE associe à cette question M. Emmanuel CALDAGUES qui travaille sur ces sujets. Il indique qu'elle relaie les préoccupations récemment exprimées par les membres du Conseil de quartier des Halles, dont certains sont présents ce soir. M. MARTIN-LALANDE rappelle que les arcades de la rue de Viarmes ont toujours été un abri pour ceux qui n'ont pas de solution d'hébergement. Entre 25 et 50 SDF y campent en permanence. Le 25 octobre, le camp a été évacué par les forces de l'ordre. La plupart de la trentaine de SDF qui s'y trouvait, a été logée dans des hôtels parisiens hors du 1^{er} arrondissement. Dans l'attente d'une condamnation définitive du passage, le site est surveillé par Elogie, propriétaire des lieux. En tout état de cause, avec l'ouverture du musée Pinault à la Bourse du commerce, les SDF auront certainement définitivement quitté les arcades.

Or, dans l'environnement proche, les points de fixation des SDF sont saturés et créent déjà des situations difficiles pour tous, d'abord pour les SDF et ensuite pour les habitants et les commerçants riverains. La dispersion des SDF de la rue de Viarmes, dans les rues Rambuteau, de Turbigo, des Bourdonnais ou encore dans le jardin Nelson-Mandela rendrait ces situations locales encore plus difficiles. Pour éviter une telle dispersion, potentiellement problématique pour tous, l'hébergement, la relocalisation et la prise en charge des SDF de la rue de Viarmes doivent faire l'objet d'un suivi par l'ensemble des acteurs publics et privés concernés. Comme le disait Vladimir Ilitch Oulianov, plus connu sous le sobriquet de Lénine : « Là où il y a une volonté, il y a un chemin ».

C'est pourquoi le Conseil du 1^{er} arrondissement demande à Madame la Maire de Paris les initiatives et les mesures que la Ville compte prendre et suivant quel calendrier pour mobiliser l'ensemble des acteurs publics et privés concernés – les services sociaux, les structures associatives, le bailleur Elogie naturellement et le musée Pinault –, afin de s'assurer du bon suivi de la relocalisation et de la prise en charge des SDF de la rue de Viarmes et de réunir un maximum de conditions favorables à leur hébergement et à leur réinsertion sociale.

M. Jean-François LEGARET s'enquiert d'éventuelles questions ou interventions sur cette proposition de question.

M. Emmanuel CALDAGUES affirme que cette question est tout à fait légitime pour les personnes qui ont été évacuées de la rue de Viarmes, comme pour l'ensemble des personnes qui sont en difficulté. Il estime qu'elle est légitime d'abord parce qu'il y avait beaucoup de personnes rue de Viarmes. Il reconnaît que ce qui l'étonne un peu, c'est qu'il existe une action très volontaire – comme l'aurait aimé Lénine – de la part de la Ville de Paris et de la Préfecture de police pour évacuer les SDF de la rue de Viarmes. M. CALDAGUES se demande si cela a un lien avec le chantier de la Fondation de M. PINAULT, que par ailleurs ils soutiennent comme un acte culturel important dans le 1^{er} arrondissement.

Le groupe de M. CALDAGUES souhaite des mesures pour accompagner les personnes sans domicile fixe, car il existe parfois des points difficiles de fixation qui sont connus dans le quartier, comme rue des Bourdonnais, le parvis de l'église Saint-Roch. M. CALDAGUES souligne qu'il y a eu là une action très rapide, très volontariste parce qu'il s'agit de la Fondation de M. PINAULT. Il affirme que l'on pourrait imaginer qu'il y a deux poids, deux mesures dans cette affaire. Il trouve qu'effectivement, quand c'est nécessaire et avec toutes les conditions requises d'humanité et d'accompagnement, on peut parfois, çà et là, essayer d'inciter une personne sans domicile fixe à ne pas stagner toujours au même endroit. Mais M. CALDAGUES estime qu'il faut le faire à chaque fois que c'est nécessaire. Si on se concentre uniquement sur la rue de Viarmes pour la Fondation d'art contemporain, cela est un peu excessif. C'est son sentiment qu'il voulait livrer.

M. Jean-François LEGARET rappelle qu'ils soutiennent tous le projet de la Fondation Pinault, de la Bourse de commerce, et que les SDF, sous les arcades de la rue de Viarmes, sont là depuis des années. Il constate que, quand on veut les faire dégager d'un coup sec, on peut le faire. C'est une première découverte.

Deuxième chose, M. le Maire précise avoir, dans cette Mairie, des contacts très forts avec toutes les grandes associations caritatives du secteur, et qu'ils n'ont été prévenus de rien. Il reconnaît que cela a été fait et qu'ils ont découvert cela une fois que cela a été fait. Il est d'accord quand on dit que ces SDF ne pouvaient pas rester là pour l'éternité – c'est assez logique –, et que l'on dise d'ailleurs que la proximité du chantier rendait leur existence encore plus difficile.

M. LEGARET estime que c'est un point de vue qui mérite d'être pris en considération, mais que ce qui l'intéresse, c'est de savoir quel sera ensuite le suivi de la réinsertion et le travail fait avec ces personnes. Il déplore que, là-dessus, ils n'aient aucune information. Il trouve que cela n'est pas acceptable. M. LEGARET annonce qu'il va en parler avec les services locaux, les associations caritatives. Il rappelle que, d'expérience – cela a déjà été vu dans le 1^{er} –, quand on dégage d'un seul coup 190 SDF du forum des Halles, on les retrouve, dans les jours et les semaines qui suivent, dans le quartier, ailleurs, et dans des conditions encore plus difficiles que celles qu'ils subissaient jusque-là. M. le Maire aimerait avoir des informations et un suivi. Il estime que cette question est bienvenue et pense que cela mérite une réunion spécialement dédiée à cette question pour s'en expliquer.

En l'absence d'autres interventions, M. LEGARET propose de voter son adoption.

Le Conseil d'arrondissement adopte à l'unanimité la question écrite proposée par M. Nicolas MARTIN-LALANDE – Relocalisation et prise en charge des SDF de la rue de Viarmes.

Communications diverses

M. Jean-François LEGARET propose les candidatures, au Conseil de quartier Palais-Royal, de Mme Régine CARDIN; au Conseil de quartier Vendôme, de M. Pierre LEGRAND; au Conseil de quartier des Halles, M. Olivier PONSOYE, Mme Taklit PRANGEY-BAOUCHE, M. François-Stéphane BRAUN; au Conseil de quartier Saint-Germain l'Auxerrois, de M. Aymeric GARNIER.

M. LEGARET rappelle que le prochain Conseil d'arrondissement se tiendra le lundi 27 novembre. Il donne la parole aux membres du Conseil pour les questions diverses.

Mme Catherine TRONCA demande les dates des CA du premier trimestre.

M. LEGARET lui explique qu'elles viennent d'arriver et que les membres du Conseil d'arrondissement les auront dès le lendemain.

Au sujet des émanations de gaz H₂S, Mme Françoise FILOCHE explique qu'elle a constaté, il y a une quinzaine de jours, la présence, pendant plusieurs heures, d'équipes de pompiers risques chimiques. Elle explique être allée aux renseignements, mais que personne ne lui a répondu et qu'elle n'a pas réussi à voir le gradé. Elle se souvient qu'il avait été question de mesures qui devaient être effectuées à certains endroits, mais déplore ne pas avoir reçu de renseignements de la part de M. LEGARET à ce sujet, ni de personne d'autre. Elle demande s'il y a des éléments concernant ces évaluations. Elle précise que cela continue à sentir très fort et que, le jour de l'intervention, il y avait trois gros véhicules et un petit léger.

M. Jean-François LEGARET lui demande si elle a la date précise de cette intervention.

Mme Françoise FILOCHE lui répond que non.

M. Jean-François LEGARET confesse qu'il n'a pas la réponse à cette question, mais que M. Nicolas MARTIN-LALANDE peut-être.

M. Nicolas MARTIN-LALANDE confirme qu'il y a eu un certain nombre d'interventions, il y a deux semaines, pour traiter ce problème, et que cela s'est produit au cours de deux ou trois nuits.

Mme Françoise FILOCHE lui précise que c'était la journée.

M. Nicolas MARTIN-LALANDE s'en étonne et explique qu'il devait y avoir une information, mais, qu'à sa connaissance, il n'y a pas de retour pour le moment.

M. Benoît BOUANCHAUD, Directeur de cabinet du Maire, explique qu'il s'agit d'une des cinq pompes de relevage du Forum des Halles, située au 5^{ème} sous-sol, qui est tombée en panne suite à une inondation et qui a produit ces émanations d'odeurs très désagréables et très fortes. Il précise que la pompe n'est pas réparable en l'état et qu'elle doit être démontée. Pour cela, elle doit être complètement purgée, ce qui fait remonter encore plus les odeurs. Il souligne que les services de la Préfecture de police, et notamment le laboratoire d'analyses, sont venus, durant la journée à laquelle il est fait référence, mais aussi deux fois la nuit pour prendre des mesures. Il ajoute qu'il a ces informations par la brigade des sapeurs-pompiers de la caserne Rousseau qui était présente sur place. Il reconnaît ne pas avoir les chiffres exacts, mais que la Préfecture de police a tenu à faire savoir que les taux d'hydrogène sulfaté étaient présents, mais inférieurs à la norme acceptable, et qu'ils ne présentaient pas, en l'état, de danger. Il indique que, de toute façon, la seule solution est de démonter cette pompe, de l'enlever, la purger, la nettoyer pour que cela disparaisse définitivement, et que ne rien faire, eût été pire. Il ajoute que la pompe a maintenant été démontée – ou est en cours de démontage – et que, normalement, les choses devraient aller mieux.

Mme Françoise FILOCHE entend beaucoup parler de cette panne, constituée à différents moment ; or, les premières interventions qu'elle a vues sur le sujet datent du mois d'août. Elle demande si cette panne date bien de cette période.

M. Jean-François LEGARET confirme que c'est au mois d'août qu'il a commencé à en être question.

M. BOUANCHAUD estime que c'était bien avant, il y a pratiquement un an.

M. Jean-François LEGARET demande si les spécialistes considèrent que le remplacement de cette pompe permettra à l'avenir de gérer une situation normale. Il précise que cela fait un certain temps qu'il y a des odeurs fortes, comme le disent Mme Françoise FILOCHE et certains riverains.

M. BOUANCHAUD explique que, d'après ses informations, cela fait plus d'un an que la pompe est tombée en panne et que, depuis, cela a macéré. Avec l'inondation, il n'a pas été possible de purger, depuis ce temps, cette partie-là du 5^{ème} sous-sol, et Unibail a de toute façon besoin de la remettre en état.

M. Jean-François LEGARET demande si la pompe appartient et est sous la responsabilité de maintenance d'Unibail, et non pas de la DPE.

M. BOUANCHAUD confirme que c'est le Forum des Halles et que c'est la Préfecture de police qui a établi le calendrier. La Mairie avait seulement exigé qu'une information soit faite aux riverains, les nuits où une intervention était prévue, mais il ne sait pas si elle a eu lieu.

Mme Françoise FILOCHE dément.

M. BOUANCHAUD prend acte que l'information n'a pas été faite alors qu'ils sont en train de démonter.

M. Jean-François LEGARET propose de formaliser cela sous la forme d'un courrier qu'il adressera au directeur du Forum en disant que le Conseil d'arrondissement souhaite – il imagine à l'unanimité – que ce remplacement se fasse dans les plus brefs délais.

En l'absence de nouvelle question, il lève la séance.

* * * * *

La séance est levée à 19h50

* * * * *

Questions de la salle

M. Jean-François LEGARET propose de passer aux questions de la salle.

M. LE GARREC souhaite poser deux questions. Il voudrait tout d'abord revenir sur les problèmes de la rue de Viarmes, et rappelle qu'il avait posé la question, avec l'accord de M. LEGARET, à la réunion devant M. AILLAGON. On lui avait dit : « On s'en occupera ». Il rappelle que la question avait été posée au mois d'avril-mai et qu'il avait prédit, à l'époque, que cela se passerait ainsi, que les gens seraient « virés en douce ». Pour lui, il est évident qu'il faut demander quelle suite sera donnée et qu'il ne faut pas être étonné aujourd'hui de la façon dont cela s'est passé.

M. Jean-François LEGARET prévient qu'il ne laissera pas cette affaire sans réplique, d'autant que des réunions de briefing sont programmées, avec les interlocuteurs comme Emmaüs ou la Croix rouge, sur la préparation de la période hivernale, et qu'il en profitera pour leur poser la question pour savoir comment cela se passe. Son sentiment est qu'on va s'apercevoir qu'il y a probablement un certain nombre de personnes qui sont, comme toujours, passées entre les mailles du filet, notamment celles qui refusent toute forme d'aide, mais qui ne se sont pas pour autant évanouies dans la nature. M. le Maire estime qu'elles vont être retrouvées sous des porches d'immeuble, dans des sous-sols, et que leurs conditions de vie se seront encore détériorées alors qu'elles n'étaient déjà pas fameuses.

M. LE GARREC le remercie et rappelle une nouvelle fois qu'il avait posé la question à M. AILLAGON et qu'un responsable avait répondu qu'ils s'en occupaient, et que toutes ces choses-là étaient prises en compte. En ce qui concerne certains riverains, ils partaient du principe que c'était acquis, sans pour autant se faire d'illusion.

Revenant à sa question, M. LE GARREC explique à M. Marc MUTTI avoir eu contact en septembre avec une responsable pour faire un certain nombre de propositions concernant le marché de la rue Montmartre. Il demande où cela en est, deux mois après. Il enchaîne, parce qu'il est têtue, en rappelant qu'il attend toujours un CICA sur les problèmes du logement.

M. Marc MUTTI confirme qu'il doit y avoir une restitution au cours de la deuxième quinzaine de novembre – avec M. le Maire et Mme POLSKI – pour donner les pistes d'évolution de ce marché, en tout cas jusqu'à la fin de la délégation du groupe Cordonnier. Des idées ont été données, notamment par Jacques CHAVONNET, M. LE GARREC, Mme THOMAS, Mme PHILIPPE, de la rue Rambuteau. Ces éléments doivent être retrouvés à l'intérieur. En l'espèce, il s'agissait de donner plus d'appétence vis-à-vis de ce marché en « événementialisant » quelques éléments dans l'année, pour lui donner plus de visibilité, que ce soit en le modifiant dans l'espace, dans le temps et en y apportant des idées. Jacques CHAVONNET lui a parlé, lors du vide-greniers de la rue des Innocents, d'une opportunité de recréer, par exemple, la notion de soupe à l'oignon près de l'église Saint-Eustache, pour retrouver un peu l'ADN du quartier, ou pourquoi pas organiser des marchés régionaux, une fois par saison, pour donner un peu d'attrance. Ce sont des idées comme cela. M. MUTTI confirme que la restitution se fera normalement dans la deuxième quinzaine de novembre. Pour le moment, il ne s'agit que d'un problème d'agenda.

Concernant le CICA, M. Jean-François LEGARET affirme y être d'autant plus favorable qu'il considère que les questions que l'on peut se poser sur la politique du logement sont d'une assez ardente actualité. Il n'y verrait que des avantages. Il rappelle que cela avait été prévu et que cela va être programmé.

Une proposition sera faite en liaison avec les responsables de l'Hôtel de Ville – puisqu'il a toujours tenu à ce que les personnes compétentes de la municipalité, de l'exécutif, soient invitées à leurs réunions de CICA –, et M. le Maire assure être aussi demandeur que M. LE GARREC. Il pense, très franchement, qu'il est nécessaire d'en parler, y compris pour avoir quelques perspectives dans le 1^{er} arrondissement. Les logements de la Samaritaine ont du retard, mais cela va bien finir par se faire un jour. Ce sera une grosse opération. Tant mieux. Mais M. LEGARET se demande quelles seront les perspectives après. Il confesse qu'il n'en a pas et qu'il ne le sait pas. Il rappelle qu'il a l'honneur et l'avantage de siéger au Conseil de l'immobilier de la Ville de Paris, dont il est vice-président, et Rémi FERAUD, président. Il mentionne qu'ils ont eu une séance dans l'après-midi avec le rapport du Conseil du patrimoine et différents rapports de la DU,

mais qu'il n'a pas de perspective sur le 1^{er} arrondissement. Il trouverait très bien qu'il y ait une réunion au cours de laquelle tout le monde puisse s'exprimer, y compris le public et naturellement les représentants des associations. Il promet que cela sera proposé avant la fin de l'année.

M. LE GARREC rappelle que, quand le Conseil de Paris a voté le PLU et le PLH, il n'y avait strictement rien de prévu concernant le 1^{er} arrondissement, en dehors de la Poste avec ses 15 logements et de la Samaritaine avec ses 99 logements. Rien n'avait été prévu, si ce n'est place des Victoires, projet auquel il est très attentif car il a peur que cela ne soit pas extraordinaire.

Plus personne ne demandant la parole, M. LEGARET lève la séance.

Jean-François LEGARET

Maire du 1^{er} arrondissement